

TARIFICATION

SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre tarification, il convient de calculer votre quotient familial.

Comment calculer son quotient familial ?

► Votre quotient familial (**QF**) est égal à votre revenu fiscal de référence (**R**) divisé par votre nombre de parts fiscales (**N**).

Vous pouvez retrouver votre revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition 2024 (ou de non-imposition) sur les revenus 2023. Ensuite, la tranche tarifaire, de 1 à 10, vous permet de connaître le prix de séjour dans les tableaux de tarifs.

Tarification selon le quotient familial

Quotient Familial	Inférieur à 6 000	Compris entre 6 001 et 8 000	Compris entre 8 001 et 10 000	Compris entre 10 001 et 12 000	Compris entre 12 001 et 14 000	Compris entre 14 001 et 16 000	Compris entre 16 001 et 18 000	Compris entre 18 001 et 21 000	Compris entre 21 001 et 25 000	Supérieur à 25 001
Tranche tarifaire	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10